

PROJET DE CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION COMMUNAUTAIRE A LA ROCHE-SUR-YON

CONCERTATION PREALABLE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CLOTURE

Date : mardi 21 février 2023, de 19h à 21h

Lieu : La Roche-sur-Yon, Salle des anciennes écuries des Oudairies

Nombre de participants : 53 personnes

Intervenants en tribune :

- Luc BOUARD, Président de La Roche-sur-Yon Agglomération et Maire de La Roche-sur-Yon
- Anne AUBIN-SICARD, Vice-Présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération et 1^{ère} adjointe au Maire de La Roche-sur-Yon
- Thierry GANACHAUD, Vice-Président de La Roche-sur-Yon Agglomération et Maire de Nesmy
- Alexandra GABORIAU, Vice-Présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération et Maire de Thorigny
- Marie-Pierre KEREBEL, responsable du Service Eau Assainissement Déchets
- Frédéric TOURANCHEAU, responsable d'activité Patrimoine, Service Eau – Assainissement - Déchets
- Hervé GRAS, AMO Cabinet Merlin

Garants de la concertation : Mireille AMAT et Serge QUENTIN

Animation : Jean-Baptiste POINCLOU, PARIMAGE

INTRODUCTION DE LA REUNION

Mot d'introduction de Luc BOUARD, Président de La Roche-sur-Yon Agglomération et Maire de La Roche-sur-Yon

Luc BOUARD remercie les participants pour leur présence aux différentes réunions. Il rappelle que l'objectif de ce projet est de recréer une station d'épuration, puisque celle actuelle est vieillissante et arrive à ses limites de capacité. En effet, il précise que la station d'épuration actuelle de Moulin-Grimaud n'a pas été construite pour la population d'aujourd'hui, et encore moins pour celle de demain. Il souligne que l'enjeu est alors de construire une nouvelle station d'épuration, à l'échelle de l'agglomération, qui soit en capacité d'accueillir 150 000 habitants en 2050, et pour cela il faut une station d'épuration qui soit évolutive. Il ajoute que ce projet doit également permettre de respecter les directives de l'Etat, et d'avoir une station d'épuration qui soit la plus performante possible et adaptable afin de répondre à de nouvelles exigences. Il indique aussi que dans le contexte actuel, la transition énergétique est essentielle et que, par conséquent, un maximum d'énergie doit être produit sur cette station d'épuration afin qu'elle puisse compenser en partie l'énergie utilisée. Par ailleurs, il complète sur la nécessité d'avoir une station d'épuration qui s'intègre le mieux possible dans le paysage, afin de limiter les nuisances pour les riverains et l'ensemble de l'écosystème. Il fait également part de leur volonté d'intégrer un volet pédagogique au projet, afin que tout le monde puisse aller voir la station d'épuration, comprendre son fonctionnement, et avoir une vision globale. Enfin, il souligne qu'elle doit permettre de rendre à l'Yon une eau qui soit la plus pure possible. Il conclut alors que pour relever ces défis, ils ont décidé de faire appel à la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), qui a désigné deux garants Mireille AMAT et Serge QUENTIN, pour réguler les débats, vérifier que la concertation se passe bien, et vérifier que le processus de décision est respecté. Il précise qu'ils n'avaient aucune obligation de la faire. Il présente ensuite les intervenants en tribune.

Ouverture de la réunion par Jean-Baptiste POINCLOU

Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur de la réunion, présente le déroulé de la réunion : une première partie consacrée au rappel du projet et accompagnée d'un temps d'échanges, suivie d'une seconde partie dédiée aux premiers enseignements de la concertation avec un second temps d'échanges, avant une première synthèse de la concertation de la part des garants et une conclusion du Président de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Première partie : Rappel du projet

Rappel des grands objectifs du projet

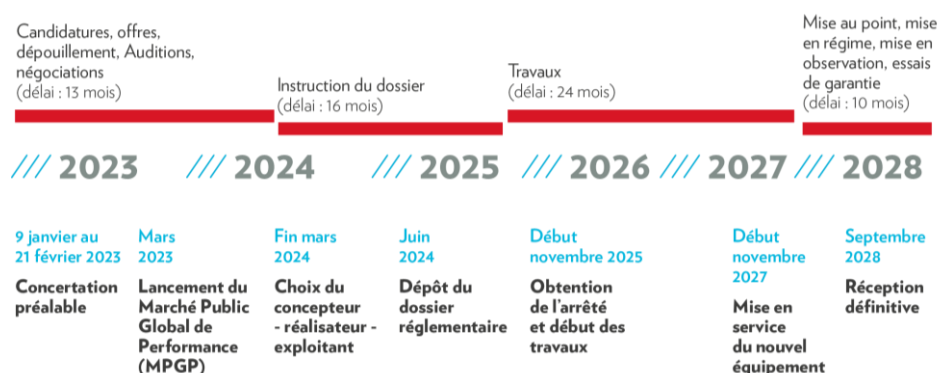
Anne AUBIN-SICARD montre un visuel de la station d'épuration actuelle et rappelle le contexte du projet. Elle énonce les objectifs de La Roche-sur-Yon Agglomération, ayant pour ambition de disposer d'une installation :

- Fiable avec des équipements éprouvés, sécurisés et performants, exemplaire au niveau énergétique, pour laquelle les coûts d'exploitation sont maîtrisés ;
- Evolutive et adaptable aux évolutions réglementaires et à la démographie future du territoire ;
- Modulaire permettant de faire face aux variations de charge des différents intrants ;
- Pédagogique, permettant de sensibiliser la population aux enjeux environnementaux : préservation des milieux récepteurs, des ressources énergétiques, des espaces naturels, etc. ;
- Intégrée dans son environnement immédiat.

Elle rappelle le fonctionnement d'une station d'épuration et les différents traitements qui y sont réalisés, à la fois pour la filière eau (pré-traitements, traitement primaire, traitement secondaire, voire traitement tertiaire) et pour la filière boue (méthanisation et valorisation thermique).

Alexandra GABORIAU présente ensuite le coût du projet, estimé entre 80 et 90 millions d'euros, et souligne qu'ils seront accompagnés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) sur l'aspect méthanisation et valorisation thermique, ainsi que par la Région et le Département. Elle ajoute que la Collectivité va recourir à un marché public global de performance (MPGP) pour la conception, la construction et l'exploitation de la future station d'épuration. La Collectivité définit alors un cadre à respecter dans le Dossier de Consultation : capacité de traitement, normes de rejet, orientations pour la filière eau, destination des boues, parcelles à construire, accès, limitation des nuisances, intégration architecturale et paysagère, etc.

Elle présente ensuite le calendrier du projet.



Premier temps d'échanges

Intervention 1

Un participant souligne que le maître ouvrage a évoqué la fiabilité et l'utilisation de procédés éprouvés, tout en indiquant qu'il choisirait un procédé innovant pour la filière eau. Il souhaite des précisions, considérant qu'il s'agit d'une contradiction puisque la pérennité sur le long terme d'un procédé innovant ne peut pas être connue.

Anne AUBIN-SICARD explique qu'ils ne connaissent pas aujourd'hui les offres des entreprises sur le sujet mais que la volonté de la Collectivité est d'avoir une station d'épuration qui soit la plus compact possible pour la filière eau, et ainsi, ne plus avoir de bassin à ciel ouvert. Elle précise que si elle ne connaît pas les traitements proposés par les entreprises, c'est parce que le choix reste ouvert.

Hervé GRAS ajoute que les exigences du cahier des charges et les habitudes des constructeurs amèneront les entreprises à proposer des procédés qui soient complètement éprouvés. Il souligne que l'innovation s'explique par la volonté d'éviter l'artificialisation, et que pour cela des procédés compacts sont recherchés, comme à la station d'épuration de Saint-Gilles-Croix-de-Vie ou celle d'Angers. Il précise que chaque constructeur a son procédé, et que l'innovation fait également référence au travail imposé sur la partie énergétique, et sur les performances en termes de traitement. Ainsi, il indique que l'innovation s'arrête à partir du moment où il n'y a pas d'expérience ou de référence. Il rappelle que dans le cadre de la mission actuelle, c'est au constructeur de faire sa proposition pour le procédé.

Anne AUBIN-SICARD ajoute que la question des micropolluants a été plusieurs fois évoquée au cours des réunions, et que l'innovation est sans doute attendue sur ce sujet avec un traitement qui soit particulièrement performant.

Hervé GRAS précise que les constructeurs maîtrisent ces sujets.

Intervention 2

Une participante souligne qu'il faut un débit d'eau intrant pour avoir un débit d'eau sortant, or avec le contexte actuel il y a un assèchement de plus en plus important.

Anne AUBIN-SICARD souligne que le débit d'eau entrant à la station d'épuration est trop important par rapport à la capacité de la station pour traiter les eaux usées qui arrivent, et que par conséquent, des débordements chroniques réguliers de la station d'épuration sont constatés, environ 4% à 7% supplémentaires par rapport au volume qu'elle traite habituellement. Elle indique que des accidents peuvent également survenir, comme en juin dernier avec un orage qui a fait disjoncter le transformateur, entraînant l'arrêt de la station et des surverses importantes dans le cours d'eau. Elle explique que l'objectif est alors de traiter ces deux dysfonctionnements. Elle précise qu'aujourd'hui un volume d'eau important arrive à la station d'épuration mais que l'eau qui y est traitée est dans tous les cas nécessaire à maintenir le niveau d'eau dans le cours d'eau. Par ailleurs, elle ajoute qu'aujourd'hui les collectivités ont tendance à beaucoup imperméabiliser les surfaces, en particulier dans les centres-villes, et que lorsqu'il y a des phénomènes d'orages, des inondations peuvent survenir. Elle souligne alors qu'à La Roche-sur-Yon, ils travaillent le sujet de la désimperméabilisation afin qu'il ait une filtration plus importante de l'eau à la parcelle.

Intervention 3

Une participante demande quand aura lieu l'enquête publique.

Anne AUBIN-SICARD indique que l'enquête publique aura lieu début 2025.

Intervention 4

Un participant souligne que la plupart des habitants de La Potinière sont inquiets au sujet des nuisances olfactives avec la nouvelle station d'épuration.

Anne AUBIN-SICARD explique que les bâtiments seront fermés, désodorisés et insonorisés, avec des épaisseurs très importantes d'isolants. Elle souligne que ce sujet a été l'une des préoccupations importantes dans la conception du projet.

Hervé GRAS indique que sur ce type d'outils, la réglementation impose un état initial odeur, et un état initial bruit, soit l'état du site et de ses environs avant de le transformer. Il explique qu'avec cette base, les contraintes imposées par la réglementation seront définies, en termes de niveau d'odeurs et de bruits. Il précise que ce n'est pas la première station de ce type, et que des stations quasi-urbaines comme celle d'Angers ont été construites. Il ajoute que l'idée est de partir d'un état zéro qui est exemplaire, et que c'est à la charge des entreprises d'atteindre les objectifs de confinement.

Les premiers enseignements de la concertation

Anne AUBIN-SICARD revient sur les objectifs de la concertation :

- Présenter au public le projet ;
- Recueillir les observations et les propositions du public sur l'opportunité du projet, ses objectifs et ses principales caractéristiques le plus en amont possible ;
- Enrichir le projet en intégrant au mieux les besoins et les attentes exprimés par le public.

Elle rappelle la place de la concertation dans le processus décisionnel.

/// 2023

9 JANVIER AU
21 FÉVRIER

Concertation
préalable

21 MARS

Publication du
bilan des garant

FIN MARS

Publication du dossier de
consultation des entreprises
où les résultats de la
concertation pourront être
intégrés

/// 2024

MARS

Attribution du marché
public global de
performance (MPGP)

/// 2025

Enquête publique

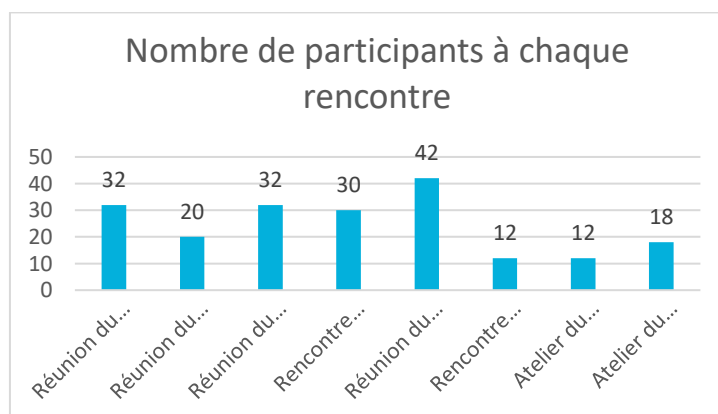
Elle évoque le dispositif d'information (dossier de concertation, synthèse, site internet, document pédagogique sur le cycle de l'eau, présentations et comptes-rendus des réunions) et de contribution (registres papiers dans les mairies, coupons-T, fiches contributions sur le site internet dédié à la concertation, adresse mail dédiée) qui a été mis en place.

Elle rappelle ensuite les différentes réunions qui ont eu lieu.

RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE Mercredi 11 janvier de 19h à 21h Salle des Anciennes Écuries des Oudaires, La Roche-sur-Yon	RÉUNION TABLE RONDE L'assainissement et le cycle de l'eau, aujourd'hui et demain Mardi 24 janvier de 18h à 20h Salle des Anciennes Écuries des Oudaires, La Roche-sur-Yon	RENCONTRE DE QUARTIER des secteurs à proximité du projet (La Pointière, Le Pay Champrenneau et L'assainissement du Chemin des Abbières) Mardi 31 janvier de 18h à 20h Salle des Anciennes Écuries des Oudaires, La Roche-sur-Yon
RENCONTRE DE PROXIMITÉ Samedi 4 février matin Marché de La Roche-sur-Yon Place du Marché	RÉUNION PUBLIQUE THÉMATIQUE sur le traitement des boues de méthanisation Mercredi 8 février de 18h à 20h Salle des Anciennes Écuries des Oudaires, La Roche-sur-Yon	RENCONTRE DE PROXIMITÉ Jeudi 9 février matin Marché de La Roche-sur-Yon Place du Marché
ATELIER #1 La renaturation du site, l'insertion paysagère de la nouvelle station d'épuration et la biodiversité Mardi 14 février de 18h à 20h Salle des Anciennes Écuries des Oudaires, La Roche-sur-Yon	ATELIER #2 Les accès et les circuits pédagogiques Jeudi 16 février de 18h à 20h Salle des Anciennes Écuries des Oudaires, La Roche-sur-Yon	RÉUNION PUBLIQUE DE CLÔTURE Mardi 21 février de 19h à 21h Salle des Anciennes Écuries des Oudaires, La Roche-sur-Yon

La participation du public en chiffres

Anne AUBIN-SICARD présente quelques chiffres sur la participation du public. Elle indique qu'à ce stade, avant la réunion de clôture, 198 participants au total ont participé aux différentes rencontres.



Elle ajoute que 50 contributions et questions ont été déposées au total (site internet, coupons-T et par mail) et évoque la répartition des contributions par thème.



Synthèse des contributions

Thierry GANACHAUD restitue ensuite ce qu'ils ont entendu à ce stade de la concertation par thématique. Il souligne que les raisons d'être du projet ont été partagées par les publics, avec un projet jugé nécessaire et des objectifs compris sur :

- l'importance de la qualité des eaux de rejet ;
- l'importance de restituer des débits à l'Yon ;
- les évolutions réglementaires à venir et la nécessité de trouver des solutions alternatives au retour au sol des boues.

Concernant les caractéristiques du projet, en particulier sur la filière eau, il relève :

- de nombreuses interrogations sur la question du traitement des micropolluants et sa prise en compte dans le projet ;
- un questionnaire sur le choix de ne pas retenir de procédé REUT (réutilisation des eaux usées traitées) ;
- des compléments demandés sur le procédé de traitement des eaux qui sera mis en place sur la future station d'épuration ;
- une interrogation autour de la destination des déchets issus de la filière eau.

Il ajoute que des questions ont été également posées concernant les obligations de raccordement à l'échelle de l'agglomération, ou encore la gestion des eaux pluviales notamment la conformité de branchements.

Sur la filière boue, il évoque :

- des compléments demandés sur la destination du biogaz produit par la méthanisation ;
- des inquiétudes sur les risques liés à la méthanisation (fuites de digestat dans le milieu naturel, etc.) ;
- des précisions souhaitées sur la destination des déchets issus de la filière boue ;
- un questionnaire sur l'autonomie énergétique d'ici 2040 de la future station d'épuration ;
- une interrogation sur les gaz à effet de serre issus de la valorisation thermique.

Thierry GANACHAUD revient ensuite sur la question du tonnage et de la destination des résidus issus de la valorisation thermique qui avait été posée lors d'une réunion précédente. Il annonce que c'est 580 tonnes par an pour les cendres et 120 tonnes par an pour les résidus de traitement des fumées, soit un total de 700 tonnes par an. Concernant la destination des résidus, il explique que ce sera à l'initiative du candidat pour les cendres, avec des voies de valorisation privilégiées, ou en ISDND (Installation de stockage de déchets non dangereux), possiblement celles de Sainte-Flaive-des-Loups (20km), Les Pineaux (25 km), ou Saint-Christophe-du-Ligneron (40km). Pour les résidus de traitement des fumées, il indique qu'ils seront envoyés en ISDD (Installation de stockage de déchets dangereux), possiblement sur celle de Saint-Cyr-des-Gâts (50km).

Il continue la présentation en évoquant ce qu'ils ont entendu au cours de la concertation sur la question de la localisation et le devenir du site actuel :

- Une interrogation autour de la localisation : le site où la future station d'épuration sera construite ;
- Une opposition à l'accès envisagé route de La Potinière, en raison de la proximité avec les habitations, d'une route jugée étroite et dangereuse (virage), de chênes centenaires à protéger, d'une mare écologique en eau, etc. ;
- Une demande des riverains de réaliser l'accès principal par le chemin au nord de la déchetterie ;
- Un accès sécurisé, adapté aux charges lourdes (camions, cars scolaires, etc.) souhaité ;
- Une proposition de réaliser l'accès pompier un peu plus à l'ouest ;
- Un problème soulevé sur les dépôts sauvages de déchets ;
- Des informations demandées sur le devenir du site actuel ;
- Une opportunité de réaliser des cheminements pédagogiques autour de la station.

Par ailleurs, sur la mise en œuvre du projet, le vice-président souligne :

- Des compléments demandés concernant le Marché Public Global de Performance (MPGP) et les sources de financement ;
- Des interrogations sur la gestion de l'équipement à l'issue du marché ;
- Un coût perçu par certains comme élevé ;
- Une inquiétude des usagers sur l'incidence financière du projet sur la redevance assainissement ;
- Quelques demandes de précision sur le calendrier du projet.

Thierry GANACHAUD apporte alors des précisions sur la question de l'impact de l'investissement sur le montant de la redevance assainissement qui avait été posée lors de la réunion d'ouverture. Il rappelle, dans un premier temps, que le « prix de l'eau » est un budget annexe de la Collectivité, qui est composé d'une part eau potable gérée par Vendée Eau, et d'une part assainissement pour ceux qui sont en assainissement collectif, gérée par La Roche-sur-Yon Agglomération. Il souligne que la redevance assainissement se compose des frais d'exploitation, de l'investissement (dont la station d'épuration), et de la rénovation des réseaux de collecte et de l'entretien des ouvrages d'assainissement. Il précise que le prix au m³ pour une facture de 120m³ est aujourd'hui de 1,88 euros TTC à La Roche-sur-Yon.

Dans un second temps, **Anne AUBIN-SICARD** explique qu'il va alors falloir absorber le coût de l'investissement, mais qu'à ce stade, ils ne connaissent pas les offres exactes des entreprises qui candidateront, qu'une négociation avec la Collectivité aura lieu, et que par conséquent, il est encore difficile d'indiquer précisément le montant final de l'investissement. Par ailleurs, elle souligne que l'investissement va être minoré par la recherche de subventions. Elle indique qu'ils ont signé en 2021 un accord avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne qui s'est engagée à accompagner financièrement la Collectivité, et qui fonctionne par programme pluriannuel de financement, or aujourd'hui le programme se termine en 2024 et le programme suivant est encore en cours de construction. Elle annonce alors qu'ils ne connaissent pas encore à quelle hauteur le projet sera accompagné financièrement par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Elle ajoute que des subventions de la Région et du Département seront également apportées mais qu'ils ne connaissent pas non plus le montant. De plus, elle souligne que la Collectivité va contracter un emprunt sur un temps long auprès de la Banque des territoires, qui encourage des prêts d'une durée de 40 ans pour ce type d'équipement afin de lisser au maximum l'impact de l'investissement. Enfin, elle explique que ce sera la décision des élus de fixer

le montant de la redevance qui permettra d'absorber progressivement le montant d'investissement sur un temps long. Elle donne un ordre d'idée, en soulignant qu'aujourd'hui dans l'agglomération, ils ont différents types de tarifs pour une même politique. En effet, en 2010, lorsque la collectivité a pris la compétence assainissement, qui était auparavant détenue par les communes, toutes les communes n'avaient pas le même tarif. Elle indique alors qu'aujourd'hui un travail d'harmonisation a débuté, et que le prix au m³ pour une majorité des communes du territoire, est à 2,42 euros. Les élus ont alors pris l'engagement de lisser et d'harmoniser progressivement le prix de l'assainissement sur l'ensemble du territoire, et l'objectif est alors de faire en sorte que le prix au m³ à La Roche-sur-Yon soit à 2,42 euros par m³ à horizon 10 ans, afin d'atteindre ce qui se pratique aujourd'hui sur l'ensemble des communes du territoire. Elle précise que ce delta va se faire sur un temps long, avec de légères augmentations chaque année, précisant que cela a déjà commencé puisque le tarif voté en 2023 pour la part assainissement est 1,88 euros au lieu de 1,81 euros en 2022. Elle conclut alors que la question qui se pose, avec toutes les inconnues à ce stade, est de savoir si une fois les 2,42 euros atteint, le montant global de l'investissement sera absorbé ou non. Toutefois, elle notifie que l'ensemble de ces données seront connues fin 2024, début 2025, lorsque l'entreprise aura été choisie en mars 2024 et que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne se sera positionnée sur les financements .

Anne AUBIN-SICARD reprend la présentation et évoque ce que la collectivité a retenu au cours de la concertation sur les incidences potentielles du projet :

- Plusieurs remarques relatives à la diminution des nuisances olfactives et sonores en phase d'exploitation ;
- Des demandes quant à la réduction du trafic routier permise par le projet ;
- Des précisions demandées sur le traitement des fumées issues de la valorisation thermique ;
- Une attention particulière portée à la végétalisation du projet et à son intégration ;
- Des questions sur la gestion de la phase chantier.

Enfin, sur la concertation et la suite du dialogue souhaité, la vice-présidente évoque :

- Un accès à des études souhaité (synthèse du Schéma Directeur Assainissement (SDA), étude de zonage d'assainissement, accord de programmation avec l'Agence de l'eau, bilan agronomique du plan d'épandage, bilan carbone de la station d'épuration actuelle et bilan RSDE = rejets de substances dangereuses dans les eaux) ;
- Une pédagogie et une clarté des présentations appréciées ;
- Une volonté des participants de poursuivre le dialogue lors des prochaines étapes ;
- Une information continue souhaitée par les habitants, notamment pour la présentation du projet retenu à l'issue de la procédure de marché.

Pour conclure, **Anne AUBIN-SICARD** indique que cette concertation a permis des rencontres variées et riches d'enseignements pour le projet. Elle précise qu'elle leur a permis d'être transparent avec le public, en diffusant de l'information sur le projet, et plus largement, en faisant de la pédagogie sur l'assainissement et le cycle de l'eau. Par ailleurs, elle souligne qu'elle a également été l'opportunité d'échanger avec les riverains, d'identifier les craintes et de recueillir leurs souhaits.

Elle présente ensuite les prochaines étapes de la concertation : publication du bilan des garants le 21 mars 2023 et publication des enseignements de la concertation par le maître d'ouvrage, dans les deux mois qui suivent le bilan des garants.

Deuxième temps d'échanges

Intervention 5

Un participant indique qu'il représente les habitants du village de La Potinière et explique que ces derniers ont été ravis de participer au dernier atelier sur les accès et les circuits pédagogiques pour donner leurs avis. Il souligne, qu'en résumé, ils refusent l'accès par la route de La Potinière et acceptent l'accès nord par la déchetterie. Ils évoquent plusieurs raisons à ce refus :

- les nuisances engendrées par le trafic routier ;
- une mare à conserver sur cette voie d'accès où des animaux sont présents ;
- une zone sensible à préserver sur ce tracé (chênes centenaires) ;
- une route à élargir puisque les camions ne peuvent pas se croiser ;
- un village qui est le départ de randonnées pédestres.

Il annonce alors que les habitants ont mis par écrit leur avis, qu'il remettra aux élus et aux garants à la fin de la réunion.

Anne AUBIN-SICARD les remercie d'avoir contribué à l'ensemble des réunions, permettant à la collectivité d'avoir une idée précise sur les attentes des habitants, en particulier sur cette question des accès. Elle souligne qu'aujourd'hui, ils ont une réponse claire qui va permettre de nourrir l'écriture du cahier des charges qui sera publié à la fin du mois de mars.

Intervention 6

Un élu d'opposition se félicite que cette concertation est eu lieu et demande si le bilan des garants sera publié sur le site internet. Par ailleurs, il demande qu'un comité de suivi soit mis en œuvre pour la suite du projet.

Concernant la suite de la concertation, **Anne AUBIN-SICARD** indique qu'ils ont eu quelques propositions. Elle souligne que les garants, dans leur bilan de la concertation, vont les accompagner et les conseiller sur la suite du projet, en particulier pour l'association de la population et des riverains. Elle rappelle qu'en Vendée, c'est la première fois qu'il est fait appel à la CNDP, et qu'évidemment il y aura une suite. Toutefois, elle précise que sur la forme de ce suivi, il est encore un peu tôt pour se prononcer.

Intervention 7

Un participant félicite la collectivité sur son approche et ses réflexions pour ce projet, soulignant un niveau de détails important. Toutefois, il revient sur le montant de l'investissement qui a été annoncé et compare avec la station d'épuration de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Il souligne que sur le montant de la facture d'eau, sans prendre en compte la partie eau potable qui va croître dans les 10 ans et qui a déjà doublée pour la tranche 2, la Collectivité comptabilise sur la base de 120 m³, alors que les retraits sont plus autour de 50-60 m³, et il considère, par conséquent, que moins une famille consomme d'eau plus elle paie cher au mètre cube. Il explique qu'il a réalisé un calcul et qu'il paie aujourd'hui près de 3 euros pour la part assainissement, précisant que la lutte contre la pollution qui est redevable à l'Agence de l'Eau et la modernisation des réseaux correspond à 40-50 centimes d'euros par mètre cube. Il demande alors si dans les 1,88 euros, ils ont pris en compte les organismes publics, et se dit moins optimistes sur le futur montant de la facture d'eau.

Anne AUBIN-SICARD indique que lorsqu'ils ont fait le Schéma Directeur d'Assainissement, qui s'est terminé en 2019, la Collectivité avait donné un chiffre estimé à 40 millions d'euros. Elle explique qu'entre temps, les services de l'Etat leur ont demandé d'augmenter la capacité de traitement de l'eau de l'équipement en raison de l'incident de juin, et pour ainsi pouvoir absorber les surplus d'eau si la station d'épuration venait à connaître un problème majeur. Par ailleurs, elle ajoute dans le contexte inflationniste actuel, c'est 15% supplémentaire par rapport à ce qu'ils avaient imaginé au départ. Elle indique également que lorsqu'ils ont étudié les trois solutions techniques pour la filière boues et qu'il a fallu faire un choix, ils ont choisi la valorisation thermique, l'investissement le plus élevé, parce qu'ils ont raisonné à long terme. En effet, avec les textes européens, elle souligne que demain il faudra

s'orienter vers une unité de valorisation thermique. Elle explique alors que la solution d'épandage nécessiterait 15 millions d'euros supplémentaires pour ajouter une unité de valorisation thermique par la suite, et pour la solution de compostage, il n'y a pas de modularité qui permettrait d'installer une unité de valorisation thermique. Elle précise alors que la part de l'investissement pour la solution de compostage estimé à 77 millions d'euros au global n'aurait servi à rien, et qu'il aurait fallu reconstruire un équipement complet de gestion des boues.

Concernant l'augmentation du prix de la part eau potable, **Anne AUBIN-SICARD** indique que cela est lié à la reconstruction de l'unité de Moulin-Papon. Elle explique que l'impact sur le prix de l'eau était identique, que ce soit la collectivité qui garde la compétence eau potable et qui reconstruise l'équipement, ou que ce soit transféré à Vendée Eau. Ainsi, elle souligne qu'ils ont fait le choix de transférer la compétence eau potable à Vendée Eau parce qu'avec le contexte de stress hydrique, ils ont souhaité jouer la sécurité pour l'approvisionnement en eau potable des Yonnais. En effet, elle précise que demain si un problème survient à Moulin Papon, des interconnexions ont été faites par Vendée Eau pour que les habitants de La Roche-sur-Yon continuent à avoir de l'eau potable au robinet.

Hervé GRAS ajoute que par rapport à l'inflation, les 15% supplémentaires constatés est une moyenne relativement basse, et que cela dépend des produits. Il précise que lorsqu'ils ont évoqué la question du prix, ils ont essayé d'éclairer la Collectivité sur ce qu'elle pouvait subir demain. Il indique que depuis 4 ans, ils appréhendent difficilement les prix des appels d'offres. Par ailleurs, concernant la comparaison à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, il souligne qu'une des particularités de La Roche-sur-Yon par rapport à Saint-Gilles-Croix-de-Vie est le débit hydraulique. Il relève également que dans cette dernière il y a ni de bassin tampon, ni de filière boue, et que c'est une consultation pour une station d'épuration qui a déjà plus de deux ans, le contexte n'étant pas le même qu'aujourd'hui.

Intervention 8

Un habitant de La Potinière souhaite apporter une précision sur la question des accès. Il souligne que ce qu'ils vivent à La Potinière est « *un drame humain* », en particulier avec le passage fréquent de tracteurs et de camions qui ne respectent pas les limitations de vitesse et qui engendrent des nuisances sonores. Il explique ne pas comprendre que la Collectivité puisse réaliser un accès route de La Potinière. Il ajoute qu'ils ont également une problématique avec les gens du voyage, au niveau du bruit, de la vitesse, ainsi qu'avec toutes les personnes qui font des incivilités dans leur village, en venant décharger leurs déchets à proximité des habitations. Par ailleurs, il indique qu'ils ont régulièrement des problèmes de fil téléphonique coupé, cinq fois en deux ans, et que pendant une semaine ils se sont retrouvés sans internet alors que la fibre passe à 400 mètres du village. Il relève également un problème de stationnement avec les personnes qui viennent se balader et les chasseurs, qui se garent dans les virages, sur les trottoirs. Il précise que les habitants ont alors demandé des parkings et la fermeture de tous les chemins de terre. Concernant la question de la biodiversité, il souligne que les problématiques sont similaires que ce soit par la route de La Potinière, ou au nord par la déchetterie. Enfin, il rappelle qu'en 2014, ils ont demandé le raccordement à la station d'épuration, mais la Collectivité a refusé parce qu'il fallait mettre une pompe de relevage. Il ajoute que la Collectivité leur a toutefois payé la moitié des installations d'assainissement non collectif, or aujourd'hui elle souhaite construire au point haut de La Potinière, tuant les chênes centenaires. Ainsi, il demande la prise en compte de ce qui a été dit et de l'être humain.

Intervention 9

Une participante revient sur la restitution de la concertation qui a été présentée par la Collectivité. Elle indique qu'elle n'a pas retrouvé le sujet de l'entretien des sentiers existants. Par ailleurs, concernant l'accès sud par la route de La Potinière, elle rappelle qu'ils avaient évoqué le danger que cela représentait pour les habitants, les enfants, ou encore la biodiversité. Elle souligne que l'accès par le nord se justifie pour plusieurs raisons : équilibre budgétaire, respect des habitants, protection d'un

site remarquable, respect de la biodiversité, etc. Elle notifie que la phase travaux sera déjà un problème avec le trafic routier que cela va engendrer. Enfin, elle exprime un sentiment d'oubli pour le village de La Potinière par rapport au raccordement à l'assainissement collectif et au raccordement à la fibre qu'ils n'ont pas. Elle précise qu'ils ont l'impression de subir tous les désagréments et de ne pas avoir les avantages des habitants de La Roche-sur-Yon.

Anne AUBIN-SICARD répond aux deux interventions et explique, qu'en effet, les deux derniers ateliers ont mis la lumière sur des problématiques extérieures à la station d'épuration, mais qui sont parfois liées au fonctionnement de la station d'épuration actuelle. Elle souligne qu'ils ont pu identifier de nombreux sujets : la question des chemins, des accès, des dépôts sauvages, de la réutilisation éventuelle de la chaleur par le village. Elle précise que dans les comptes-rendus des réunions, l'ensemble des éléments soulevés par les participants y sont retranscrits.

Concernant la question des accès, elle explique que la Collectivité a proposé deux accès possibles sur le site : un accès route de La Potinière, à proximité du village, et l'autre plus au nord, près de la déchetterie. Elle souligne que les enjeux sont différents sur ces deux accès, précisant qu'une étude faune/flore a été réalisée et qui a démontré qu'au nord les enjeux de biodiversité étaient plus importants qu'au sud du site. Toutefois, elle notifie qu'après les échanges avec le public lors des deux derniers ateliers, les enjeux de biodiversité ne correspondent pas forcément aux premiers éléments de l'étude. Elle souligne que c'est la raison pour laquelle ils ont proposé au public de choisir entre deux accès différents, et confirme que leur choix est clair et entendu par la Collectivité.

Par ailleurs, concernant la question du raccordement, elle indique qu'un zonage d'assainissement a été réalisé par la collectivité, qui a fait l'objet d'une étude, expliquant que le village n'est aujourd'hui pas fléché dans le zonage d'assainissement collectif. En effet, **Frédéric TOURANCHEAU** explique que le zonage a été réalisé en 2008, et réactualisé dans le cadre de l'étude pour le PLU, et que la principale contrainte du village de La Potinière est sa topographie. Il précise que l'ensemble des installations d'assainissement non-collectif sont à l'arrière des maisons et que la pente n'est pas favorable, par conséquent, il est nécessaire de mettre des postes individuels de refoulement pour remonter les eaux sur un réseau qui serait situé au niveau des rues du Hameau pour ensuite rejoindre un poste de refoulement pour renvoyer les effluents sur le système d'assainissement. Il ajoute que lors de la réalisation de l'étude, ils avaient rencontré une première fois les habitants du village en 2013 pour présenter les conclusions de l'étude. Il souligne également que le chiffrage montrait que malgré la proximité de la station d'épuration le coût pour raccorder les 15 habitations du Hameau n'était pas cohérent par rapport à la gestion du système d'assainissement communautaire. Il explique que le prix de référence de l'Agence de l'Eau en matière de branchement d'une habitation est de 7 600 euros par habitation, or pour le village de La Potinière cela était plus proche des 15 000 euros par habitation.

Luc BOUARD ajoute qu'il s'agissait du PLU de 2008 et de l'étude de 2012, et que dans le cas global de la future station d'épuration, ils réétudieront ce sujet, précisant qu'il faut noter qu'un PLU est en cours de concrétisation. Il ajoute qu'ils vont réétudier cette question en prenant en compte la nouvelle topographie de la future station d'épuration et les prix actuels.

Intervention 10

Un participant souligne qu'il serait intéressant de faire une étude avec un autre cabinet sur l'impact écologique.

Marie-Pierre KEREBEL indique que sur le sujet de l'étude faune-flore, ils ont réalisé un état initial, sur une année entière, afin de recenser toutes les espèces de la faune et de la flore. Elle précise que ce premier rapport d'étude permettra d'alimenter demain l'étude d'impact qui sera réalisée dans le cadre du projet, et que lorsqu'ils auront choisi un candidat, l'étude initiale viendra alors alimenter l'étude réglementaire et le dossier réglementaire qui seront déposés.

Intervention 11

Une participante souligne, qu'en effet, des études sont sûrement à refaire en prenant en compte le nouveau projet, la proximité de la future station d'épuration avec le village et le niveau beaucoup plus similaire.

Première synthèse des garants

Première synthèse des garants

Mireille AMAT souligne que la concertation a été très riche, intéressante, avec des débats nombreux et techniques. Elle remercie le public d'avoir été présent, d'avoir participé, et de s'être intéressé au projet. Elle remercie également le maître d'ouvrage, les élus qui ont été présents à chaque réunion et qui ont toujours montré de l'implication et de l'enthousiasme dans ce projet, ainsi que les services associés qui travaillent pour apporter des réponses au public. Elle ajoute que son sentiment est que les échanges ont été très sereins, posés et que lorsqu'il y avait des questions où la réponse n'était pas toute prête, la réponse a été apportée à la réunion suivante. Elle souligne que c'est le symbole d'une concertation réussie. Enfin, elle explique que le projet n'est pas défini et que les interventions de chacun, encore ce soir, permette de faire évoluer le projet afin qu'il soit acceptable pour tous. Elle rappelle que l'enquête publique, début 2025, sera également l'opportunité pour le public de participer et donner son avis.

Serge QUENTIN annonce que la concertation officielle des six semaines s'achève ce soir, mais souligne qu'ils vont demander au maître d'ouvrage, dans les recommandations qu'ils feront, de maintenir la plateforme participative, afin que le public puisse toujours poser ses questions et que le maître d'ouvrage puisse y répondre. Il ajoute qu'ils ont un mois réglementaire pour rédiger leur bilan et que pour établir ce dernier, ils vont porter un intérêt particulier à toutes les thématiques, à tous les enjeux, à toutes les questions qui ont été posées, ainsi qu'aux réponses du maître d'ouvrage. Il précise qu'une concertation s'est pour lever des idées et des enjeux. Par ailleurs, il indique qu'ils souhaitent également la mise en œuvre d'un comité de suivi, mais qu'il faut définir les membres de ce comité, et que ce sujet sera discuté avec le maître d'ouvrage, afin que ce comité soit le plus large possible et ouvert aux citoyens. Il recommande que ce comité de suivi soit ouvert aux habitants de La Potinière qui sont impactés par le projet. Le comité de suivi doit permettre de rester informé sur les décisions du maître d'ouvrage, à aller vers les habitants et à rendre compte de ce qui va être décidé ou ce qui va être étudié. De plus, il souligne qu'ils vont recommander que soit mis en œuvre l'identification d'une personne avec un numéro vert jusqu'à la phase travaux pour que ceux qui n'ont pas accès à internet puisse s'adresser directement à un responsable. Il annonce que lorsqu'ils auront rendu leur bilan, le maître d'ouvrage aura deux mois pour répondre, et que tous les documents seront publiés sur la plateforme. Enfin, il explique qu'ils viennent de signer une convention entre la CNCE (Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs) et la CNDP pour qu'il y ait un continuum : faire en sorte que le commissaire enquêteur qui prendra dans une autre phase de concertation leur bilan en charge, puisse en tenir compte dans l'avis qu'il devra rendre *in fine* sur le fond. Il conclut en indiquant que c'est la première fois qu'il voit un maître d'ouvrage qui répond aussi précisément et avec autant de transparence aux questions des habitants.

Mot de conclusion

Mot de conclusion de Luc BOUARD, Président de La Roche-sur-Yon Agglomération et Maire de La Roche-sur-Yon

Luc BOUARD remercie les participants pour leur participation aux différentes réunions. Il souhaite apporter un élément de réponse sur le sujet de la fibre. Il souligne qu'ils sont engagés dans un bras de fer avec Orange sur le sujet, et qu'aujourd'hui ils sont associés à des dépôts, soit pour qu'ils puissent continuer le travail à leur place, soit qu'Orange le finisse le plus rapidement possible. Il indique alors

qu'aujourd'hui, il ne peut pas faire de promesses puisque cela ne dépend pas de la Collectivité. Il ajoute que l'Arcep (Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la Presse), autorité de régulation, est également engagé avec eux, et qu'Orange a déposé une question prioritaire devant le conseil d'Etat pour annuler les demandes de l'Arcep. Il précise qu'il ne sait pas comment cela va se terminer.

Par ailleurs, il revient sur la question des accès et précise qu'il partage l'avis des habitants, considérant que ce serait plus utile de passer par le nord pour la tranquillité des habitants et un passage plus aisé des camions et des tracteurs. Il souligne que cette instance est faite pour écouter les attentes des habitants. De plus, il indique que pendant le confinement, il est passé régulièrement sur la route du village de La Potinière afin de signaler les dépôts sauvages qui s'y faisaient tous les jours, et que les services sont venus nettoyer chaque jour et enlever de nombreux déchets. Il précise que si le choix de l'accès se porte sur celui du nord, côté déchetterie, un travail pour sécuriser et rendre plus agréable la route de La Potinière pourrait être mis en place. Enfin, il revient sur la question des gens du voyage, et souligne que c'est un sujet complexe puisqu'il s'agit d'une compétence d'agglomération pour les loger mais d'une compétence préfectorale pour les déloger, et que cela prend du temps.

Ainsi, il souligne qu'il apporte des éléments, mais que son sentiment ne sera peut-être pas celui qui l'emportera. Il précise que c'est seulement son avis, et qu'il l'exprimera le temps venu, mais que la démarche de chacun doit être respectée.